

CHARTRE DES ACTIONS DE SOLIDARITÉ SUR L'ESPACE PUBLIC

Fiche

1

Connaître les acteurs

Il est essentiel de bien connaître le contexte dans lequel s'inscrit son action de solidarité et partager l'information sur ce que l'on fait, vers le public et vers les autres partenaires.



Concrètement comment faire ?

- Consulter le Guide du codelico annuel et sur le supplément été : sur le site du codelico http://codelico.67.free.fr/a_wp314/?page_id=226
- Inscrire ou mettre à jour les informations de son association par mail au codelico@bas-rhin.fr



Conseil

Se renseigner sur ce qui existe, sur les lieux et les horaires de distribution déjà en place afin de ne pas faire doublon : auprès des autres associations ou auprès du CCAS de la Ville de Strasbourg.



Contact et information

Ville de Strasbourg

Direction des solidarités et de la santé

Centre communal d'action sociale

Adresse : 1 parc de l'Etoile / 67076 Strasbourg Cedex

Téléphone : +33 (0)3 68 98 50 00 poste 86480

Courriel : ccas@strasbourg.eu